

délibération n° 2019 11 01

En l'an deux mil dix-neuf, le cinq novembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de BERRIE se sont réunis à la mairie de BERRIE en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur FULNEAU, maire de Berrie, conformément aux articles L 2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs Jean-Paul FULNEAU, Patrice MAROLLEAU, Claude Yannick MAUXION, Rémy ROUSSEAU, Christian POURCEL Mesdames Fabienne MAROLLEAU, Roselyne BAILLERGEAU, Sophie BARRY.

Absents : Messieurs Michel HUMEAU, Dominique GIBOUIN,

Pouvoirs: Sébastien DUMOULIN est représenté par Monsieur Christian POURCEL suivant pouvoir,

Secrétaire de séance : Madame Fabienne MAROLLEAU  
La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Paul FULNEAU, Maire de Berrie.

Affichée en mairie le 08/11/2019

Sous le numéro 40

Certifié exécutoire compte tenu de la réception

En sous-préfecture le 08/11/2019

Et de la publication le 08/11/2019

**Objet de la Délibération : Tarifs communaux**

Monsieur le maire expose au conseil municipal les tarifs pratiqués pour 2019 pour la salle des fêtes, pour les concessions de cimetière et cases de columbarium. Pour 2020, le conseil municipal décide de modifier les tarifs comme suit, savoir :

**Pour la salle des fêtes de Berrie**

**Pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de l'année**

**Habitants commune**

2 heures : 20 Euros

1 demi-journée : 45 Euros

1 journée : 75 Euros

2 journées : 95 Euros

**Habitants hors commune**

2 heures : 20 Euros

1 demi-journée : 45 Euros

1 journée : 95 Euros

2 journées : 125 Euros

**Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril de l'année**

**Habitants commune**

2 heures : 20 Euros

1 demi-journée : 45 euros

1 journée : 95 Euros

2 journées : 115 Euros

**Habitants hors commune**

2 heures : 20 Euros

1 demi-journée : 45 euros

1 journée : 125 euros

2 journées : 145 Euros

Location de la vaisselle : 0,35 Euros par personnes

1 Euro pour couverts cassés ou son remplacement.

AR PREFECTURE

086-218600229-20191105-2019\_11\_01-DE  
Regu le 08/11/2019

Concession de cimetière

Pas de changements de tarifs :  
concession de 50 ans : 15 € le mètre carré,  
30 ans : 13 € le mètre carré  
et 15 ans : 12 € le mètre carré.

Cases de columbarium

Pas de changement pour 2019 savoir :  
15 ans : 412 €uros la case  
30 ans : 618 €uros la case  
50 ans : 721 euros la case.

Le Maire, Jean-Paul FULNEAU



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en sous-préfecture le 8 novembre 2019  
et de la publication le 8 novembre 2019

AR PREFECTURE

086-218600229-20191105-2019\_11\_01-DE  
Regu le 08/11/2019